

COVID-19

Oui à une coopération structurée entre les laboratoires vétérinaires et les laboratoires de biologie médicale pour plus d'efficacité et de maîtrise du dépistage

Depuis quelques jours, les laboratoires vétérinaires proposent aux autorités sanitaires leur aide à la réalisation de tests de dépistage du COVID-19. Face à la situation d'urgence que nous connaissons aujourd'hui, la mobilisation de toutes les ressources disponibles pour la réalisation de tests est une bonne chose, et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. L'initiative des laboratoires vétérinaires rejoint notre propre démarche de mise à disposition de la force de frappe des laboratoires de biologie médicale privés (voir notre lettre ouverte au Premier ministre et au ministre de la Santé du 31 mars).

Il nous semble que cette mobilisation, pour qu'elle donne des résultats efficaces pour la population, doive se faire dans un esprit de renforcement des processus validés habituels et non par multiplication d'exceptions. Ces dernières sont autant de risques de dysfonctionnement qui ne feraient qu'ajouter à la confusion du moment.

C'est pourquoi, dans les zones géographiques où cela s'avère utile :

- Nous proposons de bâtir avec les laboratoires vétérinaires **une coopération structurée de la biologie médicale** pour être plus rapides et efficaces dans le diagnostic COVI-19 **en médecine de ville** et pour **renforcer les capacités biologiques hospitalières**.
- Cette coopération renforcée favorisera la mobilisation et la mise en ordre de bataille de toutes les solutions fiables et sécurisées existantes sur le territoire, afin de pouvoir répondre aux demandes de diagnostic pour la population, effectuées dans le respect des indications et dans **des délais de rendus inférieurs à 24 h**. Des laboratoires départementaux vétérinaires peuvent en effet disposer d'équipements et de filières d'approvisionnement en réactifs de biologie moléculaire pouvant permettre de détecter le génome viral du SARS-Cov-2.
- Cette coopération mettrait en œuvre des **protocoles provisoires et exceptionnels de collaboration** entre les laboratoires de biologie médicale multisites (LBM) et les laboratoires départementaux vétérinaires (LDV) volontaires en mesure d'apporter leur contribution.

- Ces protocoles devront garantir que toutes **les phases de l'acte de biologie médicale (pré-analytique, analytique et post-analytique) restent sous le contrôle, la responsabilité, la validation des biologistes médicaux responsables du LBM qui réalise ou prend en charge le prélèvement.**

Cette coopération renforcée sur les territoires permettrait ainsi d'accroître la capacité nationale de réalisation des tests Covid-19, tout en respectant le processus de prise en charge des patients en lien avec l'équipe de soins. Le SDB est à la disposition des laboratoires vétérinaires et des autorités sanitaires pour mettre en œuvre au plus vite la mise en place d'une telle coopération.

CONTACTS PRESSE

Dr François Blanchecotte, Président du SDB - 06 08 89 61 02 - president@sdbio.eu

À propos du SDB - Le SDB a pour vocation de rassembler tous les biologistes libéraux, quel que soit leur diplôme d'origine (pharmacien ou médecin). Il est l'un des principaux syndicats représentatifs de la profession. Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes où la profession doit faire valoir ses positions. Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche. Depuis 1999, le SDB, premier syndicat des biologistes médicaux libéraux, né de la fusion des quatre premiers syndicats de directeurs de laboratoires, défend le rôle médical du biologiste auprès du patient et sa place dans l'équipe de soin. Le SDB organise les Journées de l'innovation en biologie (JIB) – www.jib-innovation.com/ - le rendez-vous annuel de la profession.